

Décision sur la composition numérique des délégations interparlementaires

2014/2704(RSO) - 16/07/2014 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une décision sur la composition numérique des délégations interparlementaires, conformément à l'article 212 de son règlement. La composition numérique des délégations interparlementaires est arrêtée comme suit :

Europe, Balkans occidentaux et Turquie.

- Délégation à la commission parlementaire mixte UE-ancienne République yougoslave de Macédoine: 13 membres;
- Délégation à la commission parlementaire mixte UE-Turquie: 25 membres;
- Délégation pour les relations avec la Suisse et la Norvège, à la commission parlementaire mixte UE-Islande et à la commission parlementaire mixte de l'Espace économique européen (EEE): 17 membres;
- Délégation à la commission parlementaire de stabilisation et d'association UE-Serbie: 15 membres;
- Délégation à la commission parlementaire de stabilisation et d'association UE-Albanie: 14 membres;
- Délégation à la commission parlementaire de stabilisation et d'association UE-Monténégro: 14 membres;
- Délégation pour les relations avec la Bosnie-Herzégovine et le Kosovo: 13 membres.

Russie et États du partenariat oriental.

- Délégation à la commission de coopération parlementaire UE-Russie: 31 membres;
- Délégation à la commission de coopération parlementaire UE-Ukraine: 16 membres;
- Délégation à la commission de coopération parlementaire UE-Moldavie: 14 membres;
- Délégation pour les relations avec la Biélorussie: 12 membres;
- Délégation aux commissions de coopération parlementaire UE-Arménie, UE-Azerbaïdjan et UE-Géorgie: 18 membres.

Maghreb, Machrek, Israël et Palestine.

Délégation pour les relations avec:

- Israël: 18 membres;
- le Conseil législatif palestinien: 18 membres;
- les pays du Maghreb et l'Union du Maghreb arabe: 18 membres;
- les pays du Machrek: 18 membres;
- Péninsule arabique, Iraq et Iran.

Délégation pour les relations avec :

- la péninsule arabique: 15 membres;
- l'Iraq: 8 membres;
- l'Iran: 12 membres.

Amériques.

Délégation pour les relations avec:

- les États-Unis: 58 membres;
- le Canada: 16 membres;
- la République fédérative du Brésil: 14 membres;
- les pays d'Amérique centrale: 15 membres;
- les pays de la Communauté andine: 12 membres;
- le Mercosur: 19 membres;
- Délégation à la commission parlementaire mixte UE-Mexique: 14 membres;
- Délégation à la commission parlementaire mixte UE-Chili: 15 membres;
- Délégation à la commission parlementaire Cariforum-UE: 15 membres.

Asie/Pacifique.

Délégation pour les relations avec:

- le Japon: 24 membres;
- la République populaire de Chine: 37 membres;
- l'Inde: 24 membres;
- l'Afghanistan: 8 membres;
- les pays d'Asie du Sud: 15 membres;
- les pays de l'Asie du Sud-Est et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE): 26 membres;
- la péninsule coréenne: 12 membres;
- l'Australie et la Nouvelle-Zélande: 12 membres;
- Délégation aux commissions de coopération parlementaire UE-Kazakhstan, UE-Kirghizistan, UE-Ouzbékistan et UE-Tadjikistan, et pour les relations avec le Turkménistan et la Mongolie: 19 membres.

Afrique.

- Délégation pour les relations avec:
- l'Afrique du Sud: 16 membres;
- le Parlement panafricain: 12 membres.

Assemblées multilatérales

- Délégation à l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE: 78 membres;
- Délégation à l'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée: 49 membres;
- Délégation à l'Assemblée parlementaire euro-latino-américaine: 75 membres;
- Délégation à l'Assemblée parlementaire Euronest: 60 membres;
- Délégation pour les relations avec l'assemblée parlementaire de l'OTAN: 10 membres.